



Municipalité de Napierville

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 décembre 2024, le conseil municipal a adopté :

Le premier projet de règlement numéro Z2019-13 modifiant le règlement de zonage Z2019 et ses amendements.

L'objet de ce règlement est d'ajouter un type de commerce dans une sous-classe d'usage, d'augmenter la hauteur autorisée pour les bâtiments de 3 étages avec stationnement souterrain, de permettre les *autres types de bâtiment accessoire* dans la marge avant secondaire, de modifier les normes d'implantation des piscines, de modifier certaines normes autorisées dans certaines zones et de modifier le plan de zonage.

Toutes les dispositions du présent projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le **jeudi 21 janvier 2025 à 19h**, au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 19 décembre 2024.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière